

# Tariq Ramadan mérite cent coups de fouet pour fornication



Le VRP de l'islam modéré et caméléon notoire Tarik Ramadan, lâché dernièrement par son généreux sponsor qatarien, est un justiciable comme tous les autres, n'en déplaise à ses laudateurs qui, en criant à l'injustice, se font les premiers apologistes du viol.

À moins que le seul fait pour eux que leur champion propagandiste soit dans la voie du djihad du verbe lui vaut d'être immunisé de toutes poursuites judiciaires, perçues par ses nombreux partisans non seulement comme une entrave à son action en faveur de la promotion de l'islam modéré, mais aussi comme un complot des ennemis de l'ombre de l'islam qui, en cherchant à le salir, cherchent surtout à salir l'image de l'islam.

Les musulmans sont les premiers adeptes au monde de la théorie du complot, dont ils s'abreuvent du berceau jusqu'à la tombe et du lever au coucher. Ce n'est jamais leur faute, c'est toujours la faute de l'autre et surtout du Juif. Même quand leurs compteurs électriques disjonctent, il y a forcément la main juive derrière.

Leur faire comprendre qu'en l'état actuel de l'instruction, rien ne présume de sa culpabilité, reviendrait à prêcher l'amour du genre humain lors du pèlerinage de la Mecque.

Dans la plupart des pays musulmans, une victime de viol est jugée responsable voire coupable de son viol, et son violeur est soit blanchi soit forcé à l'épouser quand elle ne se trouve pas elle-même condamnée à une peine de prison. Ses laudateurs ont du mal à concevoir qu'un acte qui n'est pas un crime en soi sous leurs cieux peut l'être chez les mécréants dont les lois sont viles et impures et inappropriées pour juger les musulmans qui relèvent de la seule loi d'Allah.

Il n'y a pas pour eux de justice qui tienne. Tarik Ramadan est au-dessus des lois des hommes car il est musulman. Ce que le Code pénal qualifie de rapports sexuels contraints et forcés est pour eux, comme les qualifie prosaïquement leur chouchou, des rapports de séduction. Autrement dit, sa présumée victime serait tombée sous son charme irrésistible de Don Juan des mosquées mais sans qu'elle exprime expressément son consentement.

Un viol sans les 4 témoins de l'Apocalypse islamique n'est pas un viol pour eux.

Que vaut la parole d'une femme contre celle d'un homme ?

Ses laudateurs semblent oublier que Tarik Ramadan, s'il est présumé innocent, l'est beaucoup moins au regard de sa loi canonique scélérate, la charia, dont il est un propagateur des plus zélés. Ce bon musulman s'est, en effet, rendu coupable du 10<sup>e</sup> péché majeur de l'islam, la fornication (al-zina).

Une turpitude qui devrait lui valoir le châtement prévu dans le cas d'espèce, s'il vivait en Arabie saoudite, pays où il est persona non grata : « La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah – si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition. »

(S. 24, V. 2)

Mahomet lui-même, expert pourtant ès fornication, n'est pas

tendre avec les fornicateurs qui n'ont pas été jugés ici-bas et viennent à mourir sans repentir : ils seront châtiés en enfer avec des fouets de feu.

« Lorsque le musulman commet l'adultère, il n'est plus croyant, au moment où il l'a commis ! Lorsqu'il vole, il n'a plus la foi au moment où il a volé ! Lorsqu'il boit du vin, il n'est plus croyant au moment où il l'a bu ! Lorsqu'il usurpe par la force une propriété de grande valeur, uniquement pour se faire une réputation et que les gens le craignent, il n'est plus, certes, en ce moment un croyant ! » (rapporté par Boukhari, Mouslim, Abou Dawoud et Nassa-i d'après Abou Houraïra).

Selon un autre hadith, symptomatique de la tartuferie mahométane : « Lorsque le croyant fornique, la foi le quitte et elle est comme un petit nuage au-dessus de sa tête. Lorsqu'il cesse et se repent, la foi lui revient ! » (rapporté par Abou Dawoud, Tirmidhi et Al Baihaqi d'après Abou Houraïra).

Le « frère » Ramadan qui, pris sous les effluves de sa libido insatiable, faute d'avoir perdu la tête au moment de son passage à l'acte, a cessé d'être le musulman qu'il prétend être : « Celui qui fornique ou boit du vin, Dieu lui enlève la foi comme on enlève le vêtement à une personne et qu'on le lui retire par la tête. »

(rapporté par Al-Hakim d'après Abou Houraïra)

Pour un tartufe de son espèce, qui prêche la vertu et appelle les musulmanes à préserver leur chasteté aux seuls profits des musulmans, et se fait le pourfendeur de l'adultère, il a fini par se prendre les pieds dans son tapis de prière et dévoiler sa véritable nature, de l'homme aux multiples visages.

Cependant, en sa qualité de théologien autoproclamé et prédicateur islamo-fasciste patenté, il ne pourrait nier que l'orthodoxie musulmane, dont il est un fervent militant, ne réprime pas plus le viol des femmes captives, des esclaves et des non-musulmanes voire les musulmanes elles-mêmes qu'elle ne réprime le meurtre des apostats.

<http://islamisation.fr/2016/01/05/la-legalite-du-viol-des-capt>

[ives-et-esclaves-est-autorise-par-le-coran-et-la-sunna/](#)

Lui qui connaît comme personne la biographie de Mahomet comme la pensée nauséabonde de son grand-père maternel, il devrait savoir que Mahomet, faute d'avoir réalisé des miracles qui auraient fait de lui un messie, s'est illustré dans le viol des femmes captives.

[Safiya, l'épouse juive de Muhammad](#)

Tarik Ramadan, en bon musulman qu'il est, n'a pas commis de crime sexuel dans le sens du droit positif, d'où son refus de signer le procès-verbal de la police, car pour lui son acte ne présente aucun caractère pénal du fait qu'il n'a fait que suivre le bon exemple de son prophète.

**Salem Benammar**